

Liminaire CSA local de la direction de Vendée

La Roche Sur Yon, le 4 mai 2023

Monsieur le Président,

Après 4 mois de mobilisation contre la réforme des retraites et un 1^{er} mai exceptionnel par l'ampleur de la mobilisation, les citoyens restent majoritairement opposés à cette réforme inutile et injuste. La retraite des agents de l'état est mécaniquement impactée par le gel du point d'indice. La piètre augmentation de 3,5 % du point d'indice et une augmentation de 4 % des retraites sont loin d'être satisfaisantes... Elles ne compenseront pas les pertes cumulées de pouvoir d'achat depuis 20 ans et elles ne sont pas une réponse à la forte inflation subie.

Ce n'est pas l'accumulation du budget participatif dont vous voulez nous parler, le fond d'initiative local et autre budget écoresponsable qui compensent la diminution du reste à vivre des agents. De plus, ces budgets ne changent pas véritablement la qualité de vie au travail des agents qui sont confrontés à une forte augmentation de leur charge de travail du fait des suppressions d'emplois et doivent faire face à un allongement de leur trajet domicile-travail du fait des réorganisations de services subies.

Ironiquement, alors qu'on n'a pas cessé de nous répéter qu'il n'y avait pas d'autres solutions que de porter l'âge légal de départ à la retraite de 62 ans à 64 ans afin de combler le manque de ressources financières de 13 Mds, nous avons appris fin mars que les sièges de la Société Générale, BNP Parisbas, Natixis et HSBC étaient perquisitionnés pour un scandale de fraude fiscale permettant d'échapper à l'impôt sur les dividendes grâce à la pratique du cumcum. Or cette fraude coûte 30 Mds à la France.

Ainsi, au lieu de nous faire travailler plus, il faut simplement des moyens humains et techniques supplémentaires à la DGFIP pour aller chercher ces rentrées fiscales éludées !

Il aura fallu un drame, celui de Bullecourt, pour que le ministre annonce le 31 mars 2023, des mesures pour la protection des agents du contrôle fiscal dont l'assouplissement au recours à l'anonymisation des pièces de procédures qui demandent encore des précisions sur la forme et le fond. Nous rappelons que Solidaires appelle à une protection de l'ensemble des agents au contact du public. Ceci est d'autant plus important en période de campagne d'impôt sur le revenu.

Le 13 avril 2023, le ministre des comptes publics Gabriel Attal a déclaré : « Je dis aux Français : pour déclarer vos revenus, venez dans vos centres des impôts, ou téléphonez-leur, vous trouverez toujours quelqu'un pour vous accueillir, vous orienter, vous répondre. Je leur dis : poussez la porte de vos centres des impôts, décrochez votre téléphone, faites vivre ce service public ».

Ces propos sont complètement décalés de la réalité des services. Depuis des années, la Direction générale met tout en œuvre pour limiter le plus possible l'accueil physique et l'accueil téléphonique.

Le sous-effectif des SIP suite aux nombreuses suppressions d'emplois subies, la saturation des permanences dans les Établissements France Service pendant la campagne, l'obligation de venir en renfort des centres Contacts par les Directions locales et les nombreuses sollicitations engendrées par GMBI mettent les services dans l'impossibilité de rendre un service public de qualité malgré le professionnalisme et l'implication professionnelle de tous les agentes et agents. **Solidaires Finances Publiques 85** vous alerte sur le fait que les collègues sont à bout.

Si, depuis des années, la DGFIP tenait le choc face à toutes les charges qui lui incombent, c'est bien par la force de son collectif. Aujourd'hui, force est de constater que le manque de personnel pour faire face aux missions entraîne une surcharge toujours plus grande sur les sachants de moins en moins nombreux. Au niveau local, on ne peut que souligner la dégradation des conditions de travail dans l'ensemble des services. Le collectif qui nous a permis de tenir est en train de se déliter.

Il faut rajouter à ce contexte, les pannes applicatives à répétition, les mises à jour qui entraînent des bugs informatiques, un réseau qui ne supporte pas la charge des sollicitations de la campagne. La DGFIP n'a pas les moyens à la hauteur de ses ambitions d'administration numérique.

Le ministre a aussi annoncé une grande concertation avec les contribuables sur la place et le rôle de l'impôt. Le positionnement et le nom de cette campagne « en avoir pour mes impôts » en pleine période déclarative participe-t-elle vraiment au consentement à l'impôt (art 13 et 14 de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen), à la sécurité des agents et la reconnaissance de leur travail ? Le climat dans les services est déjà assez anxiogène sur l'avenir des missions sans rajouter de l'huile sur le feu.

Nous arrivons à la fin de la mise en place du NRP, l'ensemble des services subissent une remise en cause de leur mission et de leur organisation. **Solidaires Finances Publiques 85** vous demande, Monsieur le Président, un point sur les évolutions à venir des sites de Vendée.

Concernant le fonctionnement de cette instance, la DGAFP n'a pas jugé opportun de mettre, tant aux membres de l'administration qu'aux membres des Organisations Syndicales, les outils permettant aux instances de se tenir sereinement. L'absence de règlement intérieur pour une instance issue de la loi de la transformation de la fonction publique du 6 août 2019 et pourtant annoncé comme devant être présenté fin mars est tout simplement inacceptable.

De plus, nous attendons de ce CSA la communication du programme annuel des travaux de l'instance en application du décret n° 2020-1427 du 20/11/2020 dans son article 47. Aussi, pouvez vous nous préciser les échéances pour 2023 ?

Solidaire Finances Publique 85 ne participera pas au débat sur les sujets à l'ordre du jour de cette instance afin de montrer que nous ne tournons pas la page de l'opposition à la réforme des retraites.

Toutefois, nous souhaitons avoir des précisions sur :

- l'accueil du public va-t-il être maintenu au SIP des Herbiers et au SIE de Fontenay ?
- les 3 missions transférées de la DRFiP de Loire Atlantique vers l'antenne SIE extra départementale de Fontenay Le Comte sont-elles définitivement fixées ou une évolution dans le temps est-elle à prévoir ?
- pouvez-vous nous faire un retour sur le déroulement de la campagne d'impôt sur le revenu et GMBI ?

- La problématique du gestionnaire de flux d'accueil (Q-Matic) au SIP des Sables d'Olonne n'est toujours pas résolue, dans un contexte de pleine campagne d'impôt sur le revenu et ce, malgré notre intervention lors du GT FS. Pourriez-vous nous dire où en est la relance auprès de l'entreprise concernée ? Une intervention est-elle prévue et, dans l'affirmative, sous quel délai ?
- La tension est plus que palpable dans les services cadastraux ou SIP fusionnés. La déclaration d'occupation des biens génère des contacts avec nos services, en volumétrie importante, tant par E-contact que par téléphone ou réception physique. De plus, cela s'ajoute à la campagne d'impôt sur le revenu ce qui génère des réponses écrites ou entretiens très longs. De surcroît, pour les services en charge de la matière cadastrale, de nouveaux applicatifs sont à découvrir et maîtriser en urgence et avec la charge fiscale supplémentaire de la taxe d'urbanisme (TU).
Comment la direction envisage-t-elle d'accompagner les agents ?
Du renfort est-il envisagé et si oui, sous quel délai et quelle forme?
- pouvez-vous nous donner le résultat de l'audit qui a eu lieu dans l'ensemble des SIP et des SIE sur les méthodes de travail et l'accueil ?
- quelles évolutions attendez-vous dans les missions des cadres A par les formations « manager » réalisées ?
- quelles sont les dates du mouvement local de mutation ? Quels sont les recrutements de contractuels prévus pour 2023 et dans quels services ?
- quel bilan faites-vous de la campagne d'évaluation avec le nouvel outil ESTEVE ? Combien de recours hiérarchiques ont été formulés ?
- suite aux renouvellements de convention concernant les EFS, quels retours pouvez-vous nous faire sur la fréquentation des EFS et sur l'évolution du métier d'EMA ?
- Avez-vous de nouvelles indications à nous donner concernant les conséquences sur les missions et l'organisation du travail de la RGP ayant remplacée au 1^{er} janvier la Responsabilité Pécuniaire des Comptables ?